

CHIFFRES CLÉS - DMA - COLLECTE 2024

EN CENTRE-VAL DE LOIRE PAR L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

1 UN TERRITOIRE MOBILISÉ POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

En 2024, la région Centre-Val de Loire a collecté **1,500 million de tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA)**, soit 583 kg par habitant, un chiffre en augmentation de **4 % par rapport à 2023**. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des tonnages collectés en déchèterie, en particulier pour les déchets verts, les déblais et gravats ainsi que les recyclables hors REP. Cette tendance traduit un éloignement des objectifs nationaux de réduction des déchets. Le territoire régional, composé de 54 EPCI à compétence collecte et de 7 EPCI interrégionaux, reste majoritairement urbain, ce qui influe sur les modalités de collecte et les choix en matière de prévention.

2 BAISSÉ DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles (OMR), souvent désignées comme la « poubelle grise », représentent encore un tiers des déchets collectés. En 2024, **485 237 tonnes** ont été collectées, soit **188 kg par habitant**, en diminution (-2 %) par rapport à 2023. Ce résultat encourageant est notamment lié à la hausse du tri à la source. La grande majorité de ces déchets (93 %) est collectée en porte-à-porte. En matière de traitement, **75 % des OMR sont incinérées** et **25 % enfouies**, avec un taux de traitement en région de 99 %.

3 LE TRI DES EMBALLAGES ET PAPIERS EN PROGRESSION

En 2024, 151 770 tonnes d'emballages (hors verre) et de papiers ont été collectées, soit **59 kg par habitant**. Cela représente une hausse de 4,5% par rapport à 2023 et de 33% par rapport à 2019.

Concernant le mode de collecte, le schéma des mélanges **multimatériaux** (où plastiques, métaux et papiers sont mélangés dans le même bac) est le schéma le plus utilisé, représentant **84 % des tonnages**. Par ailleurs, près de 88% du flux total est trié en région.

Le **taux de refus de tri** (c'est-à-dire la part des erreurs de tri, non valorisables et orientées vers l'élimination) a augmenté : près de **29 %** en 2024 contre 26% en 2023. Ce chiffre est au-dessus de la moyenne nationale (22,7 % en 2023).

CARTE DES EPCI
À COMPÉTENCE
COLLECTE AU 31/12/2024



4 UN TRI DU VERRE STABLE, UNE COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES EN FAIBLE PROGRESSION

La **collecte du verre** reste stable avec **88 464t** collectées (34 kg/hab.), majoritairement en apport volontaire. En l'absence d'installations régionales de recyclage, les tonnages sont intégralement traités hors région.

La **collecte séparée des déchets alimentaires**, bien qu'encore relativement faible, progresse. **2 452t tonnes** ont été collectées par 12 collectivités en 2024 (contre 11 en 2023).

5 DES COLLECTIVITÉS ENGAGÉES DANS LE DÉPLOIEMENT DU COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

Cette évolution accompagne le développement massif du **compostage individuel**, encouragé par l'échéance réglementaire du 1^{er} janvier 2024. En 2024, **50 670 composteurs** ont été distribués, contre seulement **34 680 en 2023**, soit une hausse de **+46 %**. Depuis le début des

actions autour du compostage de proximité, près de **254 000 composteurs** ont été déployés. On estime à environ **44 725 tonnes** la quantité de déchets alimentaires détournée grâce au compostage individuel et partagé.

6 LES DÉCHÈTERIES : POINT CENTRAL DES DÉCHETS OCCASIONNELS

En 2024, les apports en déchèterie atteignent **725 133 tonnes, soit 282 kg/hab., contre 673 765 tonnes et 261 kg/hab. en 2023**. Cette hausse significative de +21 kg/hab. doit toutefois être relativisée, puisqu'elle est portée pour plus de la moitié par les seuls déchets verts (+11 kg/hab.), flux fortement dépendant des conditions météorologiques et notamment de la pluviométrie importante observée en 2024. Les apports restent majoritairement constitués de déchets verts, encombrants et gravats, qui représentent à eux seuls 78 % des tonnages collectés.

Les déchets collectés en déchèterie sont en grande majorité traités en région (89 %), avec une **part de valorisation (matière et organique) en hausse : 59 % des tonnages valorisés en 2024**, contre 56 % en 2023.

Cette évolution traduit une amélioration de la qualité du tri et un meilleur recours aux filières de recyclage. À noter également que **61 déchèteries** disposent désormais de zones de réemploi, contribuant à la dynamique de prévention et d'économie circulaire.

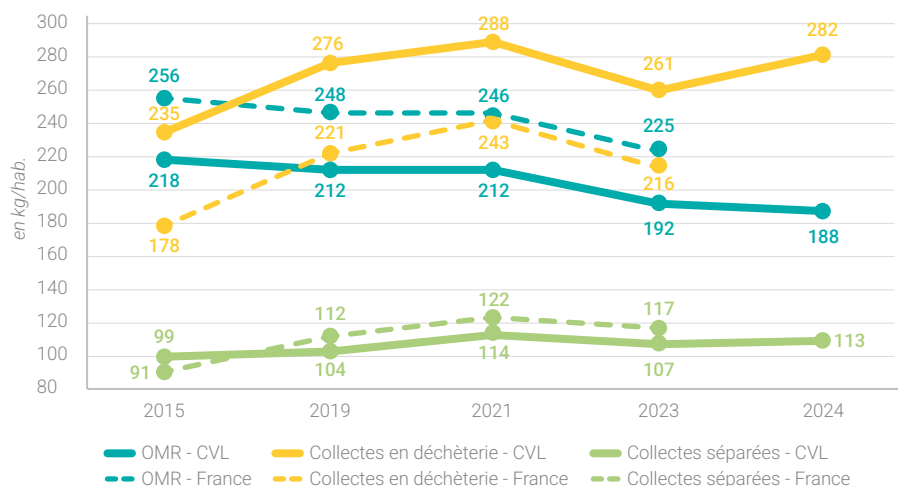
7 TARIFICATION INCITATIVE : UNE DYNAMIQUE ENCORE LIMITÉE

La **tarification incitative** (TI), considérée comme un levier fort de réduction des déchets, reste encore marginale : seulement **9 % de la population régionale** est concernée en 2024, un taux inchangé depuis 2019, alors que l'objectif du SRADET est de 38 % en 2025. En parallèle, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) reste largement dominante, couvrant 84 % de la population.

8 BILAN 2023-2024 : TENDANCES CONTRASTÉES DE LA GESTION DES DÉCHETS

Entre **2023 et 2024**, la région a enregistré une augmentation significative de la production de DMA, avec une hausse de **23 kg/hab.**, passant de **560 à 583 kg/hab.** Cependant par rapport à 2021, une diminution importante de **31 kg/hab** a été enregistrée. Cette évolution traduit une dynamique contrastée en matière de réduction des déchets et suggère un éloignement des objectifs fixés par le SRADET.

ÉVOLUTION DES RATIOS DES CATEGORIES DE DMA EN COMPARAISON AVEC LES RATIOS NATIONAUX



• **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :** baisse de **4 kg/hab.**, traduisant un **meilleur tri à la source** et une **réduction des déchets non valorisables**.

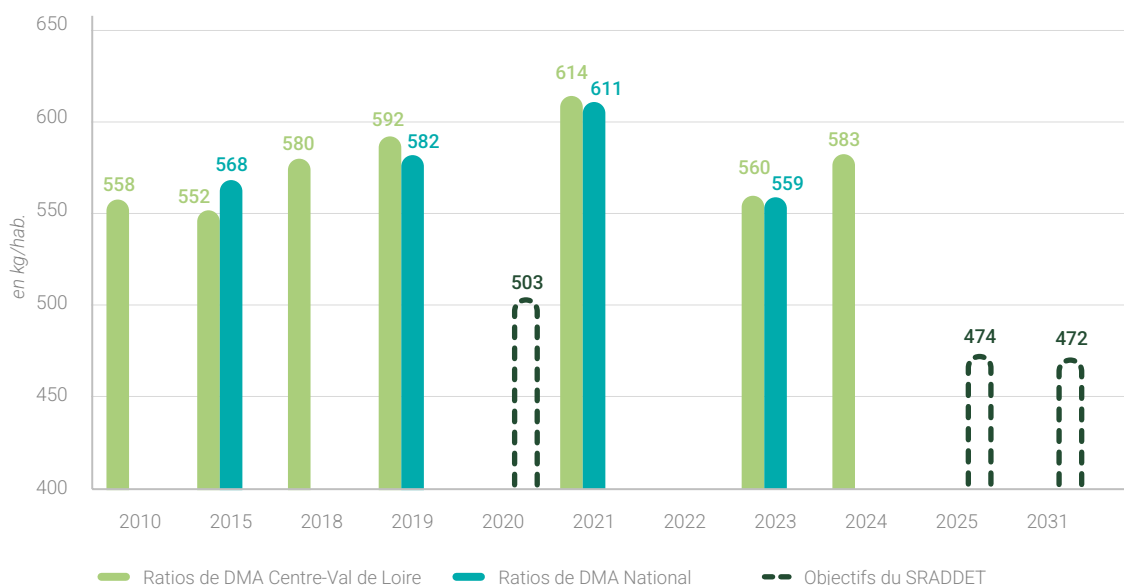
• **Tri des déchets alimentaires :** le geste de tri poursuit son développement, porté principalement par la **distribution massive de composteurs, en forte progression entre 2023 et 2024 (+46 %)**. La collecte séparée des déchets alimentaires, en porte-à-porte comme en apport volontaire, progresse également, mais à un rythme plus modéré.

• **Déchèteries :** augmentation de **51 368 tonnes** collectées, notamment une **augmentation de 15 % des déchets verts**, **6% des recyclables hors REP** (cartons, métaux...), **4% des déblais et gravats**.

• **Prévention :** généralisation progressive des **Plans Locaux de Prévention des DMA (PLPDMA)**, avec 64 % de la population couverte.

Malgré ces progrès, l'objectif fixé par le **SRADET pour 2025** qui est d'atteindre une production de **474 kg/hab.**, semble difficilement atteignable.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DMA ET OBJECTIFS DU SRADET



CENTRE-VALDELOIRE.FR

